
Adresse de la société populaire de Jaujac (Ardèche), lors de la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Jaujac (Ardèche), lors de la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 205;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21370_t1_0205_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

vosre poste que vous n'avez assis la République sur de pareilles bases. Soutenez avec énergie le gouvernement révolutionnaire; ne souffrez pas qu'on l'avilisse par des actes arbitraires; par des atrocités que la nature et la justice désavouent. Protégez les sociétés populaires; mais poursuivez sans relâche, ces hommes pervers, *ces patriotes exclusifs*, qui cherchent à les égayer; qui ne cessent de crier à la persécution, pour distraire l'attention publique, du pillage et des crimes de toute espèce dont ils se sont rendus coupables: veillez enfin à ce que les places ne soient remplies que par des fonctionnaires patriotes, probes, éclairés, et qu'elles ne soient plus l'appanage de l'intrigue. Alors nos ennemis intérieurs et extérieurs rentreront dans leurs repaires, et la République sera impérisable.

Tels sont, Sages Législateurs, les principes d'après lesquels, le représentant du peuple Musset, vient d'opérer dans notre district. Chargé par vous d'épurer les autorités constituées et de juger les détenus, il a fait toutes ces opérations dans le sein de notre société, en présence du peuple, et d'après le vœu du peuple. Il a mis dans sa conduite la sévérité, la justice et la dignité qui convenoient à son caractère. Il nous a parlé de toutes les vertus en Républicain qui sait les pratiquer. En un mot, il a fait le bien... Nous aimons à vous le dire; bien persuadés qu'en faisant le bonheur du peuple, votre collègue a rempli vos intentions les plus chères.

Quant à nous, citoyens Représentans, comptez sur le serment que nous renouvelons dans vos mains, de nous rallier toujours à la Convention et de mourir pour la défendre. *Vive la République! Vive la Convention nationale!*

Arrêté et rédigé, séance tenante, à Isoire, le 26 vendémiaire, l'an trois de la République française, une et indivisible.

Et ont signé CHANDORAT, *président*,
TRIOZON-SAULNIER, GIRARD, *secrétaires*.
Suivent 66 autres signatures.

12

La société populaire de Jaujac, district du Tanargue [Ardèche], invite la Convention nationale à continuer ses glorieux travaux et demande que tous les intrigans et les coupables soient démasqués et punis.

Mention honorable, insertion au bulletin (54).

[*Adresse de la société républicaine de Jaujac à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III*] (55)

(54) P.-V., XLVIII, 109.

(55) C 325, pl. 1406, p. 20.

Représentants du peuple.

Nous avons lû avec attention et médité dans le calme, les différentes addresses qui vous ont été faites depuis l'époque memorable et glorieuse du 9 thermidor; vû avec admiration la marche ferme et imposante que vous avés adoptée seule digne des représentans d'un grand peuple. Continuez, représentans; la tête de l'infame triumvirat est abbatue, que la queue cesse de s'agiter, que vôtre justice éclate, que le coupable soit puni, et l'innocent protégé, que surtout les intrigans, tous ces hommes qui cherchent à assouvir leur ambition par le crime soient démasqués et punis. On ose insinuer un système de terreur; la terreur est-elle faite pour des hommes libres? La liberté n'en connût jamais ou pour mieux dire, il n'existe plus de liberté ou est la terreur, vos principes peuvent seuls s'adapter au gouvernement français, eux seuls peuvent capter les sentimens et le coeur de ce peuple magnanime. Continuez encore un coup, Représentans, il n'est pas de vray républicain qui ne s'honore de vous faire un rempart de son corps. Que peuvent les intrigans et les malveillans? Un souffle suffira pour les pulvériser, ne souffrés pas qu'on ose prétendre vous influencer, qu'on reconnoisse que la Convention est le seul guidon et l'unique point de ralliement des vrais français, à qui nos principes doivent être communs. Destruction de l'intrigue et de la malveillance, amour pour la Convention et respect pour les loix.

CHOLING, *président*, CHAMPANNET, *secrétaire*
et une autre signature illisible.

13

La société populaire de l'Orient [Lorient, Morbihan] adresse à la Convention nationale une somme de 1 000 L, remise par une maison de commerce de cette commune, pour les veuves et orphelins des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (56).

[*La société populaire montagnarde et régénérée de Lorient à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (57)

Liberté, Égalité.

Representans du peuple,

Une maison de commerce de notre commune, nous à remis une somme de *mille livres*, pour être distribuée aux veuves et orphelins des défenseurs de la patrie, morts à la reprise du Port-de-la-Montagne.

(56) P.-V., XLVIII, 109.

(57) C 325, pl. 1406, p. 18. Mention de la réception de la lettre de change de 1000 L portée en marge, signé Ducroisi. *Bull.*, 12 brum. (suppl.).